



# PRÉVENTION ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - DRÔME

Association loi de 1901 reconnue d'intérêt général

<http://poem26.id.st>

poem26@ymail.com

Romans le

## Madame, Monsieur

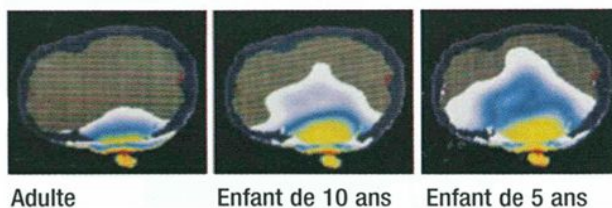
Face à la multiplication des projets d'école numérique, notre association POEM26, soutenue par différentes associations d'information et de prévention sur les ondes électromagnétiques artificielles (OEM) (cf détail en bas de lettre) a l'obligation morale de vous informer des dangers des nouvelles technologies du sans fil, en particulier pour les enfants.

Savez-vous que :

- Le 29 Janvier 2015, l'**Assemblée Nationale** a adopté une loi (n° 468), **interdisant le wifi dans les structures d'accueil des jeunes enfants** (crèches, halte garderies...) afin de **protéger les enfants de moins de 3 ans**, loi relative également à **l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques** ;
- Le **Conseil de l'Europe** a demandé en mai 2011 **l'interdiction du wifi** dans les **écoles** et **préconisé les connexions en filaire** ;
- En mai 2011 l'**Organisation Mondiale de la Santé** a classé **potentiellement cancérigènes** les ondes électromagnétiques des hyperfréquences.

Le schéma ci-dessous vous permettra de comprendre le motif de ces décisions :

### Pénétration des ondes dans le cerveau



Source: Institute of Electrical and Electronic Engineer's Journal and Microwave Theory and Techniques

Les enfants sont d'autant plus vulnérables qu'ils sont en plein développement physique et cognitif. Les rayonnements, pénètrent également à différents niveaux selon leur longueur d'onde et sont à l'origine de symptômes parmi lesquels :

- **Fatigue et difficulté de concentration, excitabilité et irritabilité** qui ont des conséquences directes sur la dynamique de classe et les apprentissages.
- **Maux de tête, vertiges, acouphènes, maux de ventre, douleurs musculaires et articulaires, insomnies ...**

Aujourd'hui, certains enfants devenus électrosensibles suivent leur scolarité, lorsqu'ils le peuvent, à leur domicile. D'autres la poursuivent dans la douleur, puisque leur salle est exposée au wifi, aux téléphones sans fil, aux multiples téléphones portables et que parents, enseignants et même médecins font rarement le lien entre ces différents symptômes et l'exposition aux ondes électromagnétiques. De plus, l'établissement scolaire peut être dans le champ d'une antenne relais!

Aussi, il nous paraît vital que votre association de parents d'élèves sache ce que sont les ondes électromagnétiques artificielles et ne se fie pas uniquement aux publicités vantant les mérites des tablettes numériques sous wifi, des ordinateurs portables, des téléphones portables.

C'est pourquoi nous vous joignons les documents suivants, renvoyant eux-mêmes à différents sites internet qui pourront compléter votre information. (sites à consulter de préférence en étant connecté en filaire !!) :

- « **Avec le sans fil, ta santé ne tient qu'à un fil** » (POEM26)
- « **Protéger les enfants en évitant les pollutions physiques** » (WECF)

Enfin, en qualité d'élus dans les différentes instances décisionnelles (conseil d'école, conseil d'administration, commission hygiène et sécurité) nous vous invitons à demander que :

- Les recommandations de la loi **du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École soient appliquées et que les connexions en filaire soient préconisées ;**
- Le conseil d'école et le conseil d'administration soient informés de tout projet d'installation d'un réseau radioélectrique ;
- Si le réseau sans fil est déjà installé, les équipements à accès sans fil soient systématiquement désactivés lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les activités pédagogiques ;
- Si ce n'est pas encore le cas, le règlement intérieur interdise le téléphone portable dans l'établissement comme le préconise la loi Grenelle 2 (n° 2010-788 du 12 juillet 2010 Art L511-5) pour les écoles maternelles, primaires et les collèges ; et que ce règlement soit appliqué !

- Une campagne de sensibilisation à l'usage du téléphone portable soit mise en place au sein de l'établissement afin d'amener les jeunes adolescents à adopter une utilisation plus responsable
- Mais aussi à questionner l'équipe pédagogique sur la place prise par les nouvelles technologies dans les enseignements, en insistant sur la nécessité de continuer à privilégier des temps d'apprentissage hors connexion.

N'hésitez pas à nous contacter afin de nous rencontrer. Il y va de la santé de nos enfants !  
Notre association est équipée d'appareils de mesure permettant de mettre en évidence les principales pollutions électromagnétiques.

Pour POEM26

Présidente

Démarche soutenue par :

Une TERRE pour les EHS <http://www.uneterrepourlesehs.org/>

PRIARTEM et Electrosensibles de France <http://www.priartem.fr/>

ROBIN des TOITS <http://www.robindestoits.org/>

WECT France <http://www.wecf.eu/>

Le RAYON VERT [lerayonvert@outlook.fr](mailto:lerayonvert@outlook.fr)

Collectif des Electrohypersensibles de Rhône Alpes <http://www.cehsra.fr>